

pour 100, et elle l'a déposée dans les mains du gouvernement à 4 pour 100 d'intérêt pour avoir des dividendes de 12½ pour 100 et l'intérêt sur ce stock même et l'autre stock. Elle vend le stock, s'engageant à le livrer à un prix qui doit rapporter 12½ pour 100, et elle prend l'argent et le met dans les mains du gouvernement à 4 pour 100. Elle dit en même temps: gardez cela pour avoir des dividendes de 12½ pour 100.

Je vous le demande, que doit-on attendre d'un pareil système de finances ?

Maintenant, M. l'Orateur, les premiers propriétaires qui prirent les \$20,000,000 additionnels, ont leurs \$5,000,000 d'argent comptant pour lesquels ils ont déjà reçu 52 pour 100 sur leur placement. Ils ont eu 24 pour 100 par année pour une partie du temps, et pour le reste 20 pour 100. Ils se sont promis à eux-mêmes une continuation de ce même dividende jusqu'à l'achèvement du chemin, et en hommes honorables, ils ont tenu leur promesse dans l'affreuse détresse de la compagnie en septembre dernier; ils l'ont remplie encore dans la détresse plus affreuse encore de la compagnie le 17 février dernier. Que leur importait-il que les entrepreneurs ne fussent pas payés ? Que leur importait-il que les hommes de section sur la ligne, les employés, ne fussent pas payés ? Que leur importait-il que le crédit de la compagnie fût détruit ? Que leur importait-il qu'elle fût embarrassée de toutes manières ? Il leur fallait remplir leurs promesses envers eux-mêmes. Ils prirent l'argent et ils le placèrent dans ce dividende extraordinaire produisant ces profits énormes, et ils négligèrent de payer les entrepreneurs et les hommes de section, laissant en même temps en souffrance d'honnêtes réclamations et tout le reste, et détruisant par là le crédit de la compagnie. Nous n'avons pas pu percevoir notre intérêt en mai. Nous avons donné du délai à la compagnie au mois de mai, parce que nous ne voulions pas l'empêcher de se servir de l'argent pour poursuivre ses travaux. Cependant, elle eut soin de payer son dividende, bien qu'elle négligeât de payer notre intérêt. Il y a une chose qu'il faut faire avant tout : payer le dividende, peu importe le reste. Après avoir eu 24 pour 100 pour une partie du temps, 20 pour 100 pour l'autre, ces messieurs de la compagnie se sont assurés, par cet arrangement, 12 pour 100 pour les huit années et demie à venir. Quoi qu'il arrive, que les choses aillent bien ou mal, que vous abandonniez le chemin ou non demain, il y aura toujours 12 pour 100 jusqu'à la fin des huit ans et demi. Dans dix ans, à la fin de cet arrangement, la compagnie aura reçu \$7,810,000 à même ces \$5,000,000, et tout à fait en dehors des recettes futures du chemin avec lesquelles la compagnie déclarait, l'autre jour même, qu'elle espérait faire un profit la première année. De sorte que, même en laissant les recettes de côté, la compagnie recouvrera ses \$5,000,000 avec 10½ pour 100 d'intérêt jusqu'au remboursement.

Les actionnaires sont parfaitement certains de retirer chaque chelin de ces \$5,000,000, et 10½ pour 100 d'intérêt d'après cet arrangement, et de posséder en outre les vingt soixante-cinquièmes, ou environ le tiers de toute l'entreprise, en terres et autrement. Mais, ces gens disent que vous devriez apprécier leur placement en adoptant une moyenne, qu'il est très injuste de traiter séparément des deuxièmes \$5,000,000. Je nie cela, mais je ferai un calcul reposant sur la moyenne aussi. Si nous prenons cette base, nous voyons que pour le \$10,000,000 d'argent comptant que met la compagnie, il y a \$5,000,000 honnêtement déposés et \$5,000,000 pour lesquels elle obtient vingt millions. Elle a reçu \$3,610,000 en dividendes, déjà, et elle doit avoir dans l'espace de huit ans et demi \$6,875,000 de plus, soit \$10,485,000 de dividendes, à part les recettes du chemin et la vente des terres.

M. HAGGART: Pourquoi n'achetez-vous pas de ce stock ?

M. BLAKE: Je ne sais pas quel est l'intérêt de l'honorable député dans la compagnie.

M. HAGGART: Je n'en ai pas, mais vous dites que c'est un bon placement.

M. BLAKE: Mais la loi défend à tout membre du parlement d'avoir du stock du chemin de fer Canadien du Pacifique.

M. l'Orateur, je défie la contradiction au sujet des chiffres que je viens de citer. Si vous mettez d'un côté la question d'une remise du capital et que vous supposiez que le capital soit représenté par les vingt-cinq soixante-cinquièmes, ou plus d'un tiers du chemin de fer Canadien du Pacifique et de ses terres, à l'expiration de dix ans, vous avez des dividendes qui ont été dans les commencements de 15 à 12½ pour 100 sur tous les dix millions, et la compagnie doit avoir 7½ pour 100 pour le reste du temps après l'achèvement du chemin, avec la chance d'avoir des dividendes sur les recettes à part cela. Ainsi elle aura plus qu'un tiers de l'entreprise avec des dividendes assurés de 15 à 7½ pour 100 pendant dix ans depuis le commencement de l'entreprise.

Quant à l'autre stock il a réalisé \$19,500,000 comptant pour \$40,000,000 de capital, et il a obtenu et assuré \$14,390,000 en dividendes, ce qui est un intérêt énorme, et à part cela, quarante soixante-cinquièmes, ou environ les deux tiers de toute l'entreprise.

Maintenant, M. l'Orateur, prenons la date moyenne des paiements des \$29,500,000. Je vois que la date moyenne des paiements de ces messieurs, y compris les premiers \$5,000,000, a été le 16 janvier 1883, et le 17 février 1885, c'est-à-dire dans l'espace de deux ans et un mois, ils avaient reçu \$7,000,000, ou un profit de 11½ pour 100 sur les \$29,500,000 en entier. Et les dividendes futurs, moins 1 pour 100 à cause du mois de septembre qu'ils ont promis de se payer — et j'ai démontré avec quelle fidélité ils ont tenu ces promesses dans le passé — donneront 8 pour 100 par année sans tenir compte des recettes jusqu'au 1er septembre 1885. En somme, si vous incluez les dividendes extraordinaires de septembre 1885 et de février 1886, ils auront payé ou réservé des dividendes s'élevant à \$24,875,000, soit une somme égale à tout le montant réalisé avec le stock par le nouveau mode de finances. Ils auront payé \$24,500,000, et ils auront payé ou réservé des dividendes d'environ \$24,500,000, y compris le paiement de septembre.

Le résultat de ces opérations de la compagnie jusqu'à présent, d'après le contrat, ou en dehors du contrat, a été de placer de l'argent d'une main pour le retirer de l'autre. En définitive on partage les produits du capital parmi les actionnaires; nous prélevons l'argent pour construire le chemin, et le pays paie tout le temps ce qu'il faut pour remplacer le capital ainsi partagé. La compagnie cherche à avoir \$15,000,000 de capital de plus, bien qu'elle ait \$14,100,000 en dépôt dans les mains du gouvernement. Le gouvernement demande au pays la permission de réduire l'intérêt sur la dette publique et de créer une charge d'intérêt sur le nouveau capital, pendant que la compagnie dit: quoi qu'il arrive, nous devons prendre soin de nous et ne pas laisser le gouvernement prendre soin de nous; nous devons nous garder un nichet pour plus tard. Je prétends que la compagnie doit placer son argent sur le chemin. Je prétends que nous n'avons pas le droit de participer à des transactions comme celle-ci ou de les approuver. Nous n'avons jamais eu l'intention de permettre qu'on émit des millions et des millions d'actions représentant un capital nominal de 60,000,000 et un capital réel de \$24,500,000. Nous n'avions jamais pensé qu'on nous demanderait ensuite de prêter environ \$29,500,000 et \$5,000,000 une autre année. Nous ne croyions pas non plus qu'on viendrait nous demander de diminuer notre taux d'intérêt et d'altérer nos garanties afin que la compagnie ne risquât rien, et qu'elle fût certaine d'avoir de bons intérêts et une magnifique entreprise subséquemment. Ces messieurs disent qu'ils paieront un bon dividende dès le commencement. Eh bien, nous touchons au commencement. Que ces messieurs pren-